

**OBJET : SEANCE DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT**

Invitation à la séance régulière du conseil d'établissement de l'école Édouard-Montpetit qui se tiendra à la bibliothèque de l'école, au 6200 avenue Pierre-de-Coubertin, **jeudi 15 juin-23 à 19h**

Veuillez entrer par l'administration.

**Procès-verbal**

Étaient absents	Étaient présents
<b>Parents</b>	
Émilie Laurin-Dansereau (parent substitut) Mélanie Milette	Christine Borduas Mélanie Charbonneau Iphigénie Ndiaye Hayet Gharbi Sadok Hosni Daphney Graham Caroline Forcier
<b>Membres du personnel</b>	
Kesner Junior Dimanche Vanessa Soulières	Rachid Youcef Jorge Ramirez-Henriquez Yves Plourde David Rosso-Mercier
<b>Membres de la communauté</b>	
Catherine Whittaker	
<b>Élèves</b>	
Mamasene Mbenge (substitut) Louisa Batoméne Anita Yense Mouafo	

1. Accueil et ouverture de la rencontre; 19h07
2. Vérification du quorum; atteint
3. Nomination d'un.e président.e d'assemblée;
  - a. Mme Charbonneau se propose et M Ramirez seconde
4. Adoption de l'ordre du jour;
  - a. M Rosso-Mercier propose et Mme Ndiaye seconde
5. Nomination d'un.e secrétaire d'assemblée;
  - a. Mme Charbonneau propose Mme Forcier et M Plourde seconde
6. Adoption du procès-verbal de la réunion du 25 mai 2023;
  - a. Mme Charbonneau mentionne qu'elle était présente
  - b. Adopté tel que modifié M Ramirez propose et Mme Carbonneau seconde
7. Points des élèves;
  - a. Compte-rendu sur leur essayage des nouveaux uniformes de Raphaël U, tout fonctionne bien et coup de cœur pour le pantalon jogger chic. Mais ils ne seront que dans la collection pour la rentrée 2024-2025. Proposition de M. Plourde de mettre ce pantalon dans la collection dès maintenant (sans tambour ni trompette).

M. Talbot propose de dire à Raphaël U de se préparer plutôt pour la collection 2024-2026 (contrat de 2 ans) et aussitôt le lancement de la nouvelle collection le jogger sera lancé en même temps (soit disponible dès octobre 2023). Adopté à l'unanimité.

8. Travaux du conseil :

- a. Version finale de calendrier 2023-2024;
  - i. Aucun changement Mme Forcier propose et Mme Charbonneau seconde
- b. Plan de lutte à l'intimidation;
  - i. Bilan 2022-2023;
    1. M Rosso-Mercier présente le bilan du comité : aucune donnée probante (pas de connaissance de la situation réelle). Objectif atteint d'établir la situation. L'année 2023-2024 fera suite au plan. Des ressources seront ajoutées au nouveau site internet de l'école pour les parents et élèves en lien avec le plan.
    2. QES (questionnaire sur le climat scolaire) 1 075 élèves, 127 membres du personnel et 80 enseignants ont répondu au questionnaire.
    3. Cible à travailler c'est le sentiment de sécurité. Beaucoup d'insultes entre les élèves. La perception de menaces/insultes est plus présente que les menaces/insultes en eux-mêmes.
    4. Forces et défis de notre milieu ont été présentés.
    5. Adopté à l'unanimité.
  - ii. Plan 2023-2024;
    1. Cibles
      - a. Implanter des programmes probants visant à favoriser la communication positive de tous les acteurs de l'école.
      - b. Mettre en place des stratégies visant à favoriser une surveillance active par l'ensemble des membres du personnel.
    2. Moyens (prévention universelle et interventions ciblées)
      - a. Évaluation de l'implantation des programmes offerts pendant l'année 2023-2024.
      - b. Tournée des postes de surveillance de façon ponctuelle par les directions.
    3. Adopté à l'unanimité avec ajout de passation d'un autre QES dans 3 ans et comptabilisation des situations dénoncées.
- c. Frais chargés aux parents 2023-2024
  - i. Tableau des frais présenté par M Talbot (aucune augmentation pour les parents-> l'école assume la logistique des livres et se faisant, sauve un 10% des frais de livres auprès de la librairie). Adopté à l'unanimité
- d. Frais SAPDÉ 2023-2024; Adopté à l'unanimité
- e. Présentation et adoption du budget pro-forma 2023-2024; Mme Forcier propose et Mme Charbonneau et adopté à l'unanimité.
- f. Code de vie 2023-2024; Proposé par M Ramirez-Henriquez et secondé par Mme Charbonneau
- g. Adoption du Projet éducatif 2023-2027; M Talbot a tenu informé le CÉ tout au long de l'année. Adopté à l'unanimité. Le CÉ souligne le beau travail de l'équipe école.
- h. Bilan 22-23 de la présidente. Le bilan a été présenté au CÉ. M Talbot a fait un excellent travail d'analyse du budget afin d'être en mesure d'engager de nombreuses ressources supplémentaires (psychologue, conseiller en orientation, TES, etc...) qui donneront davantage de services directs aux élèves. Le CÉ souligne son excellent travail.

9. Comité des parents des écoles de Montréal;

14 mars 2023 (sur Zoom)

- Résolution sécurité aux abords des écoles (augmenter le budget SPVM, augmenter les interventions policières, augmenter la sécurité de TOUTES les écoles)

- Résolution à présenter à notre CÉ (pas fait sur ce CÉ)
- Création d'un sous-comité de travail pour Cantine pour tous (offrir une cantine saine, locale et durable pour toutes les écoles du Québec
  - Afin que le comité de parents soumette une résolution au Ministère
- Nomination de 3 membres parents au CSSEHDA sur 5 postes vacants (nouvelles procédures en sept 2023)

28 mars 2023 (sur Zoom)

Consultation pour le PEVR résultats du comité d'engagement pour la réussite des élèves

J'ai été absente aux 4 dernières rencontres

Mais rencontre 25 avril (questions Mme Gélinas, PEVR 3e partie)

et 23 mai (Mme Gélinas, Loi du Protecteur national de l'élève)

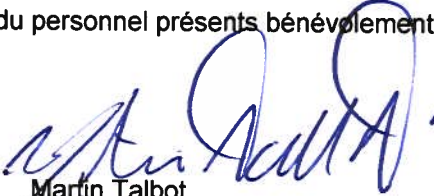
et séance extraordinaire 30 mai (ajournement du 23 mai désignation des membres parents au CA)

et 1er juin (ajournement du 30 mai désignation des membres parents au CA)

et 13 juin (suivi budget, désignation des membres parents au CA, calendrier rencontres 2023-2024)

10. Points de la direction; Aucun point à mentionner
11. Points des membres du personnel; M Plourde demande qu'à partir de l'an prochain soit ajouté à l'ordre du jour que le CÉ fasse un suivi des points des PV précédents.
12. Points des membres de la communauté; Aucun membre de la communauté présent.
13. Points des parents;
14. Autres sujets (varia);
  - a. Postes à pourvoir 2023-2024. M Talbot présente le tableau des postes à pourvoir
    - i. Dernier CÉ de Mme Borduas et Mme Milette termine son mandat aussi et merci aux membres du personnel présents bénévolement au CÉ.
15. Levée de la rencontre à 22h

  
Mélanie Milette  
Présidente

  
Martin Talbot  
Directeur



Postes à pourvoir 2023-2024

Nom	Statut	Mandat AGA
À pourvoir	Membre parent	2023-2024
Daphney Graham	Membre parent	2022-2024
Hayet Gharbi	Membre parent	2022-2024
Mélanie Charbonneau	Membre parent	2022-2024
À pourvoir	Membre parent	2023-2025
À pourvoir	Membre parent	2023-2025
À pourvoir	Membre parent	2023-2025
À pourvoir	Membre parent	2023-2025
À pourvoir	Enseignant.e	1 an
À pourvoir	Enseignant.e	1 an
À pourvoir	Enseignant.e	1 an
À pourvoir	Enseignant.e	1 an
À pourvoir	Personnel de soutien	1 an
À pourvoir	Professionnel	1 an
À pourvoir	Élève	1 an
À pourvoir	Élève	1 an
À pourvoir	Représentante de la communauté	1 an
À pourvoir	Substitut parent	1 an
À pourvoir	Substitut parent	1 an

## Composition du CÉ 2022-2023

Nom	Statut	Mandat AGA
Tyna Phaneuf (démission)	Membre parent – Vice-présidente – Représentante au comité de parents	2022-2024
Sadok Hosni	Membre parent (substitut coopté)	2022-2023
Daphney Graham	Membre parent	2022-2024
Hayet Gharbi	Membre parent	2022-2024
Mélanie Charbonneau	Membre parent	2022-2024
Iphigénie Ndiaye	Membre parent - 1 an (démission de Monsieur Elkharrim)	2022-2023
Christine Borduas	Membre parent	2021-2023
Mélanie Milette	Membre parent - Présidente	2021-2023
Caroline Forcier	Membre parent – Représentante substitut au comité de parents	2021-2023
Kesner Junior Dimanche	Enseignant	1 an
Yves Plourde	Enseignant	1 an
Rachid Youcef	Enseignant	1 an
Vanessa Soulières	Enseignante	1 an
Jorge Ramirez-Henriquez	Personnel de soutien	1 an
David Rosso-Mercier	Professionnel	1 an
Anita Yense Mouafo	Élève F401	1 an
Louisa Batoméni	Élève F401	1 an
Catherine Whittaker	Représentante de la communauté Organisme: Je Passe Partout	1 an
Émilie Laurin-Dansereau	Substitut parent	1 an
Sadok Hosni	Substitut parent	1 an

Composition du CÉ 2021-2022

Nom	Statut	Mandat
Dalila Fleurant	Membre parent	2020-2022
Mélanie Charbonneau	Membre parent	2020-2022
Gérard Kouïé	Membre parent – Démission 12 avril-22	2020-2022
Ariane Taillefer	Membre parent	2021-2022
Christine Borduas	Membre parent	2021-2023
Mélanie Milette	Membre parent – Rep. substitut au comité de parents	2021-2023
Caroline Forcier	Membre parent	2021-2023
Zouhair Elkharrim	Membre parent – Rep. au comité de parents Démission 30 mai-22	2021-2023
Jean-François Côté	Enseignant	1 an
Rémi Roy	Enseignant	1 an
Yves Plourde	Enseignant	1 an
Rachid Youcef	Enseignant	1 an
Jorge Ramirez-Henriquez	Personnel de soutien	1 an
Christian Ross	Professionnel non enseignant	1 an
Mariatou Barry	Élève F555	1 an
Romell Rivensky Exil	Élève F501	1 an
Catherine Whittaker	Représentante de la communauté Organisme: Je Passe Partout	1 an
Valerie Malo	Substitut (enseignante)	1 an
Jocelyn Bouchard	Substitut parent	1 an
Daphney Graham	Substitut parent	1 an





# École secondaire Édouard-Montpetit

Nom de la direction : Martin Talbot

Canevas de consignation temporaire du projet éducatif  
**VERSION DU SECONDAIRE**

Adaptation d'un outil produit par :  
Mireille Houle, conseillère pédagogique à la FGA  
Marc Plamondon, conseiller pédagogique à la FP

# Canevas provisoire de rédaction pour les projets éducatifs 2023-2027

## Contexte (Environnements interne et externe)

### Environnement interne :

L'école Édouard-Montpetit est une école secondaire située dans le secteur Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Elle accueille un peu plus de 1400 élèves par année.

La particularité de cet établissement scolaire tient de l'offre d'un très grand éventail de parcours scolaires, de programmes et de points de service. Les élèves fréquentant un programme régulier, les classes d'adaptation scolaire, les classes spécialisées en TSA et les classes d'accueil y cohabitent dans un même environnement.

L'école Édouard-Montpetit offre le programme de Sport-Études et d'Arts-études reconnu par le ministère de l'Éducation. Ces programmes visent à soutenir des élèves-athlètes, identifiés par leur fédération, dans la pratique de leur sport et dans la réussite de leurs études au secondaire. Plus de 600 élèves fréquentent le secteur SAPDÉ (Sports Arts-Plastique Danse Études) dans un programme de concentrations sportives ou artistiques ou en tant qu'élèves-athlètes.

L'équipe enseignante est composée de plus de 104 enseignants(es), dont 5 orthopédagogues qui répondent aux intérêts et aux besoins des jeunes dans les différents parcours d'apprentissage offerts. L'équipe de personnels de soutien et de professionnels qui travaillent en collaboration avec l'équipe enseignante est essentiellement composée de TES, de psychoéducateurs et de conseillers en orientation. L'équipe de direction est composée de 1 direction, 4 directions adjointes et de 1 gestionnaire administrative.

### Environnement externe :

La majeure partie des élèves proviennent du quartier de l'école. Cependant, en raison de leur inscription au programme SAPDÉ, plusieurs élèves sont inscrits dans un statut de libre-choix. L'indice de défavorisation (IMSE) de la clientèle qu'accueille l'école Édouard-Montpetit se situe au rang décile 9, ce qui place la clientèle parmi les plus défavorisées.

Le portrait sociolinguistique de la clientèle des élèves révèle que 71,5% des élèves sont nés au Québec et que 66,1% ont le français comme langue maternelle. L'Espagnol (10,1%) et l'Arabe (7,1%) viennent ensuite au deuxième et troisième rang. Une vaste majorité d'élèves (78,4%) utilisent le Français comme langue courante à la maison (Espagnol = 10,6%, Arabe = 3,5%, Anglais = 3,5%).

En 2022-2023, 451 élèves (32,2%) de l'école avaient un plan d'intervention actif. Une grande partie de ces plans portent sur l'octroi de mesures adaptatives pour soutenir la réussite des élèves. Bien que ce pourcentage de plans actifs ait diminué en comparaison avec l'année 2018-2019 (38,8%), le pourcentage demeure élevé et représente un défi pour l'équipe qui doit en assurer la mise en œuvre. On note que 264 des 451 élèves (59%) ayant un code de difficulté sont intégrés dans les classes ordinaires comparativement à 55% en 2020-2019.

Pour soutenir la réussite des élèves, l'école Édouard-Montpetit peut compter sur l'appui de nombreux partenaires. Parmi les principaux, notons l'appui du CIUSSS l'Est-de-l'Île-de-Montréal qui assure la présence d'une infirmière et la présence d'une travailleuse sociale. L'organisme Perspectives Jeunesse est également un partenaire important puisqu'il soutient la présence d'un intervenant 5 jours par semaine dans l'école (motivation scolaire) et de l'organisme Cumulus qui soutient la présence d'une intervenante en prévention des dépendances à raison de 5 jours par semaine. L'organisme Je Passe Partout collabore également avec l'équipe-école pour du soutien scolaire (aide aux devoirs et soutien familial) notamment.

L'école Édouard-Montpetit convient également d'orienter avec la ville de Montréal afin de permettre l'utilisation des infrastructures (parcs, terrains de baseball, piscine, aréna...) durant les heures de cours et pour différentes activités parascolaires.

Enfin, l'école Édouard-Montpetit entretient de bonnes relations avec le SPVM, notamment par l'entremise de sa collaboration avec un agent sococommunitaire du PDQ 48, qui anime plusieurs activités de sensibilisation et de prévention auprès des élèves. L'agent collabore également à faire vivre le protocole visant à réduire et encadrer les situations d'intimidation.

Les enjeux de réussite et les consultations pour l'élaboration du projet éducatif

Parmi toutes les disciplines enseignées, l'équipe-école a porté une attention particulière aux matières à sanction essentielles pour l'obtention d'un diplôme d'études secondaires. Ainsi, pour l'élaboration du projet éducatif, les données de réussite en français, en mathématique, en sciences et en histoire ont été observées (notez que la réussite de l'anglais ne pose aucun problème).

L'équipe-école identifie un enjeu de réussite en français et en mathématique à la fin du 1er cycle en raison de l'impact sur la poursuite, dans le classement et sur la réussite dans les niveaux subséquents. À la fin de l'année scolaire 2021-2022, en mathématique de 2e secondaire, dans la compétence utiliser un raisonnement mathématique, 31,8% des élèves étaient en échec ou à risque d'échec, 51% des élèves étaient en échec ou à risque d'échec.

## Canevas provisoire de rédaction pour les projets éducatifs 2023-2027

### Forces et zones de vulnérabilité (listes à puces)

FORCES	ZONES DE VULNÉRABILITÉ
<ul style="list-style-type: none"><li>L'offre pédagogique de l'établissement;</li><li>La stabilité du personnel;</li><li>Langue maternelle des élèves;</li><li>L'offre parascolaire;</li><li>L'offre en adaptation scolaire.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>La proportion d'élèves capables d'organiser leur travail de façon satisfaisante;</li><li>L'équipement technologique;</li><li>Le contexte socioéconomique du territoire (niveau de scolarité moyen des parents);</li><li>L'absentéisme chez les élèves;</li><li>L'indice du faible revenu.</li></ul>

## Canevas provisoire de rédaction pour les projets éducatifs 2023-2027

### Enjeux, orientations, objectifs

#### Enjeu #1 : La réussite des élèves en français lecture

Orientation : Rehausser le niveau de compétence des élèves en littératie et en numératie

1 <sup>er</sup> OBJECTIF :	INDICATEUR		CIBLE (%)	ÉCHÉANCE
	DONNÉES À OBSERVER	POPULATION CONCERNÉE		
VERBE À L'INFINITIF Accroître	le pourcentage d'élèves du premier cycle du secteur régulier et du secteur de l'adaptation scolaire de notre école qui ont un résultat égal ou supérieur à 70% en français pour la compétence lecture	LIEN AVEC L'ENJEU	de <u>51</u> à <u>56</u>	d'ici le 30 juin 2027

#### Enjeu #2 : La réussite des élèves en mathématique raisonner

Orientation : Rehausser le niveau de compétence des élèves en littératie et en numératie

2 <sup>e</sup> OBJECTIF :	INDICATEUR		CIBLE (%)	ÉCHÉANCE
	DONNÉES À OBSERVER	POPULATION CONCERNÉE		
VERBE À L'INFINITIF Augmenter	proportion d'élèves de la 2 <sup>e</sup> secondaire dont les résultats sont égaux ou supérieurs à 60% au regard de la compétence 2: Utiliser un raisonnement mathématique	LIEN AVEC L'ENJEU	de <u>72</u> à <u>79</u>	d'ici le 30 juin 2027

#### Enjeu #3 : La diplomation et la qualification des élèves

Orientation : S'assurer que tous les parcours mènent à une première diplomation ou qualification

3 <sup>e</sup> OBJECTIF :	INDICATEUR		CIBLE (%)	ÉCHÉANCE
	DONNÉES À OBSERVER	POPULATION CONCERNÉE		
VERBE À L'INFINITIF Diminuer	le taux d'élèves sortants sans diplôme ni qualification (établi à partir d'une moyenne des deux dernières années disponibles)	LIEN AVEC L'ENJEU	de <u>23</u> à <u>19</u>	d'ici le 30 juin 2027

## Canevas provisoire de rédaction pour les projets éducatifs 2023-2027

### Notes et autres informations pertinentes

L'équipe-école observe un enjeu important au regard de l'engagement de plusieurs élèves face aux tâches scolaires ainsi que face aux mesures de soutien qui leur sont proposées. Malgré la sollicitation de l'appui des parents et les nombreux rappels invitant les élèves à utiliser les ressources, l'engagement des élèves demeure un enjeu important.

# Canevas provisoire de rédaction pour les projets éducatifs 2023-2027

## Annexe : Définitions

### CONTEXTE

La connaissance du contexte constitue la pierre angulaire de la démarche d'élaboration du projet éducatif. Ce dernier doit comporter **une analyse des environnements externe et interne** dans lesquels évolue l'établissement d'enseignement.

### FORCES ET ZONES DE VULNÉRABILITÉ

Les forces et les zones de vulnérabilité d'un établissement sont issues de l'analyse du contexte et représentent des atouts ou des défis que le centre devra considérer lors de l'élaboration de ses objectifs et de ses moyens. Elles sont normalement présentées sous la forme de courts énoncés et au nombre de 5 à 10 pour chaque catégorie (forces/zones de vulnérabilité).

### ENJEU

Un enjeu découle du contexte. Il sert à structurer les objectifs. Dans le contexte de la rédaction des plans d'action, **un enjeu consiste dans un défi ou une problématique que l'on souhaite régler ou voir évoluer**. Il doit être formulé dans un bref énoncé de quelques mots et ne contient pas de verbe.

Références :  
*Le projet éducatif (En ligne, 2023)*  
CSSDM, *Le projet éducatif*

### ORIENTATION

Une **orientation** permet à une organisation **d'affirmer les intentions qui marqueront la réalisation de sa mission**. Elle traduit les priorités de l'organisation. **Elle est rattachée à un enjeu** et présente les caractéristiques suivantes :

- elle est introduite par **un seul verbe d'action**;
- elle véhicule **une idée** maîtresse;
- elle est **claire et concise**.

Références :  
*Guide - Le projet éducatif (2022, p.11)*  
ministère de l'Éducation

### OBJECTIF

Un **objectif** constitue un **engagement prioritaire de l'établissement d'enseignement** pour la période couverte par le projet éducatif. Il énonce les changements précis et mesurables que l'établissement d'enseignement souhaite effectuer. Il est **formulé sous forme de résultats perceptibles et significatifs pour les élèves, jeunes et adultes**, et constitue la base de la reddition de compte. Il présente généralement les caractéristiques suivantes :

- il est introduit par un seul verbe d'action;
- il véhicule une seule idée;
- il précise la population étudiante ciblée;
- il rend explicites les résultats visés.

Références :  
*Guide - Le projet éducatif (2022, p.11)*  
ministère de l'Éducation

## Canevas provisoire de rédaction pour les projets éducatifs 2023-2027

### INDICATEUR

Pour chacun des objectifs, il faut choisir des indicateurs et des cibles. Un **indicateur** est une information ou une **mesure d'ordre quantitatif ou qualitatif** qui permet d'évaluer les progrès accomplis dans l'atteinte d'un objectif. [...] Un indicateur présente généralement les caractéristiques suivantes :

- il est **précis et clair** par rapport aux résultats visés;
- il permet de mesurer **un seul aspect à la fois**;
- il **repose sur des données** fiables et récurrentes.

Références :  
Guide - Le projet éducatif (2022, p.12)  
ministère de l'Éducation

### CIBLE

Une **cible** est associée à un indicateur et désigne le résultat visé en fonction de l'objectif. Elle est **précise** et normalement quantifiable, mais on peut fixer une cible qualitative lorsque la mesure s'avère inapplicable ou inappropriée. Il peut être justifié de déterminer des cibles intermédiaires pour certains objectifs en vue d'effectuer un meilleur suivi durant la période couverte par le projet éducatif.

- Elle **indique l'échéancier** pour l'atteinte.
- Elle précise le niveau attendu.

Références :  
Guide - Le projet éducatif (2022, p.12)  
ministère de l'Éducation







Préparation budgétaire - Exercice 2023-2024 - Formation générale jeune

2023-06-16

RAPPORT APPROUVÉ PAR LA DIRECTION DÉTABLISSEMENT

Numéro d'établissement: 100256

École Édouard-Montpetit

	2022-2023		PRO FORMA		FINAL		ÉCART	
	EFFECTIF REG.	BUDGET	EFFECTIF REG.	BUDGET	EFFECTIF REG.	BUDGET	EFFECTIF REG.	BUDGET
Budget régulier (F1)	126,650	11 579 638	122,390	10 399 636	122,390	10 393 213	0,000	- 6 423
Mesures probantes et innovantes (F3)	0,000	131 042	0,000	130 936	0,000	130 936	0,000	0
Agir autrement (F5)	5,900	394 983	0,000	359 849	0,000	355 810	0,000	- 4 039
École montréalaise (F7)	0,000	0	0,000	0	0,000	0	0,000	0
Opération solidarité (F8)	0,000	0	0,000	0	0,000	0	0,000	0
Allocations supplémentaires (F6)	6,230	1 338 763	2,600	1 279 052	2,800	1 254 253	0,200	- 24 799
<b>Total budget école</b>	<b>138,780</b>	<b>13 444 426</b>	<b>124,990</b>	<b>12 169 473</b>	<b>125,190</b>	<b>12 134 212</b>	<b>0,200</b>	<b>- 35 261</b>
Service de garde: Budget dépenses (F6)	0,000	0	0,000	0	0,000	0	0,000	0
Service de garde: Budget revenus (F6)	0,000	0	0,000	0	0,000	0	0,000	0
Autofinancement: Budget dépenses (F2)	0,000	0	0,000	0	0,000	0	0,000	0
Autofinancement: Budget revenus (F2)	0,000	0	0,000	0	0,000	0	0,000	0

Notes:

Budget approuvé par: 15 juin 2023

Signature de la direction: *Martin A. P. P.* Date: 16 juin 2023



Préparation budgétaire - Exercice 2023-2024 - Formation générale jeune

2023-06-15

RAPPORT ADOPTÉ PAR LE CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Numéro d'établissement: 100256

École Édouard-Montpetit

	2022-2023		PRO FORMA		FINAL		ÉCART							
	EFFECTIF REG.	BUDGET SAIS.	EFFECTIF REG.	BUDGET SAIS.	EFFECTIF REG.	BUDGET SAIS.	EFFECTIF REG.	BUDGET SAIS.						
Budget régulier (fonds 1)	126,650	11 579 638	122,390	3,270	10 399 636	1 290 566	122,390	4,200	10 393 213	1296 989	0,000	0,930	- 6 423	6 423
Mesures probantes et innovantes (Fonds 3)	0,000	131 042	0,000	0,000	130 936	0	0,000	0,000	130 936	0	0,000	0,000	0	0
Agir autrement (Fonds 5)	5,900	394 983	0,000	5,900	359 849	41 820	0,000	6,250	355 810	45 859	0,000	0,350	- 4 039	4 039
École montréalaise (Fonds 7)	0,000	0	0,000	0,000	0	0	0,000	0,000	0	0	0,000	0,000	0	0
Opération solidarité (Fonds 8)	0,000	0	0,000	0,000	0	0	0,000	0,000	0	0	0,000	0,000	0	0
Allocations supplémentaires (Fonds 6)	6,230	1 338 763	2,800	3,630	1 279 052	56 930	2,800	6,350	1 254 253	81 729	0,200	2,720	- 24 799	24 799
<b>Total budget établissement</b>	<b>138,780</b>	<b>13 444 426</b>	<b>124,990</b>	<b>12,800</b>	<b>12 169 473</b>	<b>1 389 316</b>	<b>125,190</b>	<b>16,800</b>	<b>12 134 212</b>	<b>1424 577</b>	<b>0,200</b>	<b>4,000</b>	<b>- 36 261</b>	<b>36 261</b>
Service de garde : Budget dépenses (fonds 6)	0,000	0	0,000	0,000	0	0	0,000	0,000	0	0	0,000	0,000	0	0
Service de garde : Budget revenus (Fonds 6)	0,000	0	0,000	0,000	0	0	0,000	0,000	0	0	0,000	0,000	0	0
Autofinancement : Budget dépenses (Fonds 2)	0,000	0	0,000	0,000	0	0	0,000	0,000	0	0	0,000	0,000	0	0
Autofinancement : Budget revenus (Fonds 2)	0,000	0	0,000	0,000	0	0	0,000	0,000	0	0	0,000	0,000	0	0

Notes:

Budget adopté le : 15 juin 2023

Date: 16 juin 2023

Forcier, Caroline

Signature du conseil d'établissement:

Établissement Édouard-Montpetit - Formation générale jeune  
 Rédigé par : Caroline Forcier, Carole Gauthier  
 Vérifié par : Carole Gauthier, Caroline Forcier  
 Approuvé par : Carole Gauthier, Caroline Forcier  
 Date : 2023-06-15 11:58:00 AM



## Plan de lutte 2022-2023

### 256 - École Édouard-Montpetit

#### ÉVALUATION DES RÉSULTATS

Démarche d'évaluation des résultats pour être conforme à la L.I.P

SE SERVIR DE L'ANALYSE DE SITUATION		
Vulnérabilité ou problématiques	cible	Comportements attendus
La dernière passation du Questionnaire sur l'environnement socioéducatif (QES), nous permettant d'avoir des données probantes sur la situation de la violence et de l'intimidation à notre école, remonte à l'année 2012-2013. Cela nous empêche ainsi d'avoir une image actuelle de la situation à notre école et de cibler les objectifs prioritaires à travailler.	D'ici juin 2023, avoir un portrait école basé sur un outil validé.	Suite à la passation du QES, nous serons davantage en mesure de cibler les comportements prioritaires à travailler pour les années suivantes. Toutefois, nous continuerons à promouvoir une communication respectueuse entre les élèves, tel qu'indiqué au dernier plan de lutte.

Moyens retenus: Prévention universelle	Moyens retenus: Interventions ciblées
<p>Actions au niveau de l'élève</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Enseigner systématiquement les comportements attendus dans tous les groupes (enseignants, TES en soutien).</li> <li>- Enseigner une technique de résolution de conflit aux élèves.</li> </ul> <p>Actions au niveau de l'école</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Appliquer les modalités du plan de surveillance. - Profiter de la surveillance pour renforcer les comportements attendus (surtout en lien avec le langage approprié et la résolution des conflits).</li> <li>- Modéliser les comportements auprès des élèves.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Animer des ateliers spécifiques sur les comportements prosociaux avec des sous-groupe d'élèves (TES et/ou psychoéducatrice).</li> <li>- Appuyer les TES pour aider les élèves à se constituer une banque de stratégie pour régler leurs conflits.</li> <li>- Appuyer les entraîneurs sportifs dans leurs interventions liés aux comportements prosociaux.</li> </ul>

ORGANISER L'ÉVALUATION DES RÉSULTATS	
Moyens pour évaluer la cible	Quand et Qui?
Bilan du QES de l'année 2022-2023	Juin 2023. Comité plan de lutte de l'école.

ÉVALUER LES RÉSULTATS OBTENUS	
Degré d'attinte des objectifs	Ajustement pour l'année suivante

D'ici juin 2023, avoir un portrait-école basé sur un outil validé.

L'objectif ciblé a été atteint. Une passation du QES a été faite à la fin du mois de mars 2023. 1075 élèves et 127 membres du personnel ont répondu au questionnaire. Ce nouveau portrait de la situation nous permettra d'établir pour les prochaines années des cibles en lien avec les besoins réels de l'école, basées sur des données probantes.

Cette année nous avons mis en place le programme Hors-Piste (programme de développement et promotion des compétences psychosociales) auprès de nos élèves de secondaire 1 (régulier et sapdé). Nous allons continuer la mise en œuvre de ce programme et de notre partenariat avec les organismes externes qui répondent aux divers besoins de nos élèves (agent sociocommunitaire, perspective jeunesse, cumulus). On travaille avec d'autres organismes externes pour créer de nouvelles collaborations qui répondront aux besoins spécifiques des élèves.



Pour l'année suivante, nous réfléchirons à une manière d'accompagner les enseignants pour qu'ils se sentent efficace lorsqu'ils interviennent sur les paroles ou comportements inappropriés dans les moments de surveillance et de transition.

Nous visons à ce que les actions mentionnées s'inscrivent dans un processus de réajustement continu, selon les résultats obtenus et l'évolution de la situation à notre école.

#### Évaluation des mesures de mise en place pour collaborer avec les parents

Nous considérons que les mesures mises en place pour communiquer avec les parents sont appliquées de manières satisfaisantes telles que libellées dans le plan de lutte à l'intimidation.

Sur le site web de l'école, une place est prévue pour signaler toute situation de violence ou d'intimidation. De plus, nous allons mettre à disposition des parents des ressources pour les outiller lorsque leur enfant est victime ou auteur d'une situation de violence ou d'intimidation.

  
Annette  
  
Helene Miller

## Plan de lutte 2023-2024

### 256 - École Édouard-Montpetit

#### PLAN DE LUTTE POUR PRÉVENIR ET COMBATTRE L'INTIMIDATION LA VIOLENCE À L'ÉCOLE

Conforme aux directives du MELS en vigueur dès 2014-2015

**Date d'adoption du Plan de lutte par le conseil d'établissement:**

## IDENTIFICATION DE L'ÉCOLE

**Nombre d'élèves:** 1450

Primaire  Secondaire  FGA  FP

**Nom de la direction:**

Martin Talbot

**Nom de la personne désignée pour coordonner les travaux d'une équipe chargée de lutter contre l'intimidation et la violence (art. 96.12):**

Gilles Lapointe, directeur adjoint

**Nom des personnes faisant partie d'une équipe chargée de lutter contre l'intimidation et la violence (art. 96.12):**

David Rosso-Mercier, psychoéducateur

Marilou Charbonneau, psychoéducatrice

# ANALYSE DE LA SITUATION (ACTES D'INTIMIDATION ET DE VIOLENCE)

Outil utilisé pour effectuer l'analyse de situation de l'école	Date de la passation
Questionnaire sur l'environnement socioéducatif (QES)	2023-03-20

Forces du milieu
<p>Les résultats obtenus au QES violence et intimidation font état d'un milieu sain qui ne semble pas éprouver de difficultés majeures à répondre au besoin de sécurité des élèves et du personnel.</p> <p>Les adultes perçoivent positivement le climat relationnel dans l'école et s'y sentent en sécurité.</p> <p>Les élèves perçoivent positivement l'application des règles au quotidien, et les adultes perçoivent positivement la gestion des comportements en classe.</p> <p>Les manifestations de violence sont rares ou peu fréquentes à l'intérieur des murs de l'école.</p>

Vulnérabilité ou problématiques	Cible
<p>Le climat de sécurité des élèves est perçu négativement par ceux-ci.</p> <p>La surveillance au quotidien dans l'école lors des déplacements et des moments de transition est perçue négativement.</p> <p>Le taux d'insultes entre les élèves est très élevé et problématique.</p> <p>Il y a une faible divulgation de la victimisation.</p> <p>Les élèves perçoivent que les relations avec leurs pairs et avec les adultes seraient à améliorer.</p>	<p>Implanter des programmes probants visant à favoriser la communication positive de tous les acteurs de l'école.</p> <p>Mettre en place des stratégies visant à favoriser une surveillance active par l'ensemble des membres du personnel</p>

Moyens d'évaluation de la cible	Quand et Qui?
Évaluation de l'implantation des programmes offerts pendant l'année 2023-2024.	Juin 2024. Comité plan de lutte de l'école.
Tournée des postes de surveillance de façon ponctuelle par les directions.	Équipe de directions.



Comportements attendus	Moyens retenus: Prévention universelle	Moyens retenus: Interventions ciblées
<p>Que les élèves communiquent positivement entre eux.</p> <p>Que les élèves développent leur capacité à se référer aux personnes-ressources de l'école.</p> <p>Que le plan de surveillance stratégique soit appliqué et respecté par tous les membres du personnel.</p>	<p>Actions au niveau de l'élève</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Enseigner systématiquement les comportements attendus dans tous les groupes (enseignants, TES en soutien).</li> <li>- Animer des activités de prévention liées à la communication positive.</li> <li>- Collaboration avec les partenaires externes afin de répondre aux besoins spécifiques des élèves (Hors-piste, Cumulus, Perspective Jeunesse, SPVM, Je Passe Partout).</li> </ul> <p>Actions au niveau de l'école</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Appliquer les modalités du plan de surveillance.</li> <li>- Profiter de la surveillance pour renforcer les comportements attendus (surtout en lien avec le langage approprié et la résolution des conflits).</li> <li>- Modéliser les comportements auprès des élèves.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Animer des ateliers spécifiques sur les comportements prosociaux avec des sous-groupes d'élèves (TES et/ou psychoéducatrice).</li> <li>- Appuyer les TES pour aider les élèves à se constituer une banque de stratégie pour régler leurs conflits.</li> <li>- Appuyer les entraîneurs sportifs dans leurs interventions liés aux comportements prosociaux.</li> </ul>

**Mesures de collaboration avec les parents (Conformément aux directives ministérielles et favorisant la stratégie pro-parents de la CSDM)**

- Informer les parents sur les actions et la priorité de l'école en diffusant le plan de lutte sur le site de l'école.
- Encourager les parents à communiquer rapidement avec les intervenants scolaires lorsque leur enfant est victime ou témoin d'intimidation.
- Se donner un délai de 48 heures pour communiquer avec les parents lors de situations d'intimidation rapportées.
- Une banque de ressources pour outiller les parents d'élèves victimes ou auteur de situation de violence ou d'intimidation est mise à disposition sur le site web de l'école.

# LE SIGNALEMENT D'UNE SITUATION

Voici les modalités pour effectuer un signalement concernant un acte d'intimidation ou de violence

Pour les élèves	Pour les parents
Comment signaler une situation : - Informer un adulte de confiance de l'école : enseignant, TES du secteur ou psychoéducateur.  - Verbalement ou par écrit : envoyer un message sur TEAMS, glisser un message sous la porte du bureau de ta TES ou remplir une fiche de signalement à la réception de l'école et la remettre à la TES.	Remplir la fiche de signalement qui est disponible sur le site internet et à la réception de l'école. Remettre la fiche de signalement à la réception de l'école ou par courriel à la TES du secteur de votre enfant.  Vous pouvez aussi communiquer par téléphone ou par courriel à la TES du secteur de votre enfant (les numéros sont indiqués à la fin de la fiche de signalement).

## Pour les membres du personnel et les partenaires

Remplir la fiche de signalement qui est disponible à la réception de l'école et la remettre à la TES du secteur de l'élève concerné.

Vous pouvez aussi communiquer verbalement ou par courriel à la TES du secteur de l'élève concerné.

**L'école assure la confidentialité de tous les signalements reçus concernant un acte d'intimidation ou de violence. Voici les mesures mises en place dans l'école :**

Les élèves victimes ou témoins, de même que leur famille, hésitent parfois à dénoncer par crainte des représailles. C'est pourquoi l'école assure la confidentialité de tous les signalements reçus. Voici les mesures en place dans notre école :

\* Les noms de ceux qui sont venus dénoncer les actes ne seront pas divulgués aux élèves impliqués ou aux familles.

\* L'échange d'information reste nécessaire pour agir efficacement et assurer la sécurité des élèves dans les différents lieux de l'école. Deux balises permettent de cerner l'absolue nécessité d'échanger une information concernant un élève :

1. Lorsque cette information compromet le développement ou la sécurité de l'élève.
2. Lorsque l'ignorance de cette information par l'un ou l'autre des intervenants peut causer préjudice à l'élève.

\* Toutes les démarches entreprises seront faites avec discrétion et les situations ne seront jamais discutées devant des personnes qui ne sont pas concernées par la situation signalée.

**La direction de l'école qui est saisie d'un signalement concernant un acte d'intimidation ou de violence doit, après avoir considéré l'intérêt des élèves directement impliqués, communiquer promptement avec leurs parents afin de les informer des mesures prévues dans ce présent plan de lutte contre l'intimidation et la violence.**

**Toutes les manifestations de violence et d'intimidation seront prises au sérieux.**

# LE PROTOCOLE D'INTERVENTION POUR LES GESTES D'INTIMIDATION ET DE VIOLENCE

Les Actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation est constaté lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté

1er INTERVENANT (surveillant, enseignant, TES, etc.)

Violence et intimidation

- Arrêter la situation.
- Rappeler le comportement attendu.
- Séparer l'auteur de la victime.
- Mentionner qu'un suivi sera effectué.
- Signaler la situation selon les modalités prévues.
- Mettre en place des mesures de sécurité temporaire pour assurer la sécurité immédiate des personnes impliquées le temps que le 2e intervenant analyse la situation (ex. ajustement des modalités de surveillance, départ hâtif, restreindre l'accès à certaines zones de l'école pour l'un des élèves, formation par les adultes des groupes lors des travaux d'équipe, etc.).

Violence sexuelle (les interventions suivantes s'ajoutent)

- Arrêter la situation. Nommer qu'il s'agit d'une violence sexuelle.
- Rappeler le comportement attendu. Miser sur le respect, la réciprocité et l'intimité.
- Vérifier si l'élève se sent en sécurité. S'il ne se sent pas en sécurité, mettre en place des mesures temporaires pour assurer sa sécurité : (ex: éviter que les élèves se croisent lors des transitions; limiter l'accès à certaines zones de l'école pour l'auteur, etc.).
- Porter une attention à l'impact chez la victime. Selon l'impact, référer immédiatement au 2e intervenant.

2e INTERVENANT (direction, psychoéducateur)

Violence et intimidation

- Rencontrer séparément les élèves impliqués (témoins, victimes, auteurs) pour documenter la situation : nature de l'événement, sa gravité et les personnes impliquées.
- Évaluer les circonstances et le risque de récidives.
- Évaluer la légalité de l'acte - si l'élève ou l'école porte plainte, cesser immédiatement l'investigation pour ne pas nuire à l'enquête policière.
- Informer les parents et les impliquer dans les mesures de soutien.
- Mettre en place les mesures d'aide et les mesures disciplinaires.

Violence sexuelle (les interventions suivantes s'ajoutent)

- Évaluer les circonstances : âge des élèves, différence d'âge entre les élèves impliqués, élèves à besoins particuliers, présence de menaces ou de contraintes, la fréquence ou la récurrence.
- Évaluer le risque de récidive : évaluer la compréhension de la situation de l'élève auteur et l'impact pour elle et la victime. Évaluer si l'auteur et les témoins utilisent des

justifications (en tenir compte dans les mesures de soutien et la sanction).

- Évaluer la légalité de l'acte - si l'élève ou l'école porte plainte, cesser immédiatement l'investigation pour ne pas nuire à l'enquête policière.
- Informer les parents et les impliquer dans les mesures de soutien.

Mesures de soutien de l'élève victime	Suivis réalisés pour s'assurer que la situation est réglée
<p>Violence et intimidation</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Reconnaître l'incident et rassurer l'élève.</li> <li>- Renforcer le comportement de dénonciation.</li> <li>- Évaluer l'impact de la situation pour la victime.</li> <li>- Mettre en place les mesures d'aide convenues avec l'élève.</li> <li>- Établir un plan de sécurité.</li> <li>- Collaborer avec les parents.</li> </ul> <p>Violence sexuelle (les interventions suivantes s'ajoutent):</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Référer aux ressources spécialisées si nécessaire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rencontre avec une TES ou la psychoéducatrice.</li> <li>- Avertir les surveillants d'élèves et les TES des zones et des élèves à surveiller.</li> </ul>

Mesures de soutien de l'élève témoin	Suivis réalisés pour s'assurer que les témoins restent vigilants et se responsabilisent lors d'une situation

Violence et intimidation

- Reconnaître l'incident et rassurer l'élève.
- Renforcer le comportement de dénonciation.
- Évaluer l'impact sur le climat du groupe, du niveau ou de l'école.
- Sensibiliser au pouvoir d'action des témoins.
- Enseigner les comportements attendus (pouvoir d'agir des élèves témoins).
- Évaluer la pertinence de réaliser une intervention spécifique auprès des élèves (groupe, niveau, école).

- Rencontre avec TES pour renforcer le geste de dénonciation.
- Outiller l'élève témoin à reconnaître les situations d'intimidation et de violence.
- Enseigner les comportements attendus.

Violence sexuelle (les interventions suivantes s'ajoutent)

- Dans le cas d'une banalisation des gestes : effectuer une intensification de certains apprentissages en éducation à la sexualité (ex. notion du consentement, mythes concernant la séduction, etc.).
- Référer aux ressources spécialisées au besoin.

Mesures de soutien de l'élève auteur pour favoriser un changement de comportement

Violence et intimidation

- Amener l'élève à reconnaître l'incident (amorcer la réflexion sur les gestes rapportés).
- Amener l'élève à poser un geste de réparation.
- Enseigner les comportements attendus (trouver une réponse acceptable à ses besoins).
- Déterminer avec l'élève des engagements à prendre.
- Renforcer les progrès de l'élève.
- Impliquer les parents pour la mise en œuvre des stratégies choisies par l'élève.

Assurer la sécurité des élèves de l'école :

- Surveillance accrue.
- Limiter les zones fréquentées par l'auteur.
- Aménager des horaires particuliers.

Violence sexuelle (les interventions suivantes s'ajoutent):

- Référer aux ressources spécialisées au besoin.

Sanctions disciplinaires

Selon l'analyse des circonstances, la gravité, la fréquence, l'intensité, la conséquence des actes de violence ou d'intimidation commis à l'endroit de la victime et le potentiel de récurrence de l'auteur de l'agression, les sanctions disciplinaires seront graduées.

ATTENTION : toutes sanctions disciplinaires doivent s'accompagner de mesures de soutien. Ces mesures doivent permettre à l'élève de réparer son geste, de développer une culture de responsabilité, de développer son autocontrôle et son autonomie.

Suivis réalisés pour s'assurer que la situation est réglée

- Rencontre avec l'élève pour un retour sur la situation (est-ce que l'auteur comprend la situation, accepte d'admettre sa responsabilité, démontre de la sensibilité, de l'empathie, est capable de trouver des éléments de solution, est ouvert et disponible à mettre en pratique ce qu'il a compris et appris, utilise des justifications?)
- Médiation entre la victime et l'auteur si la situation se poursuit.
- Rencontre avec un membre du service de psychoéducation afin de trouver des moyens de s'exprimer autrement.
- Enseigner les comportements attendus.

*M. Hall*  
*Helami Mille*



**RAPPORT ANNUEL**  
Conseil d'établissement

École  
Édouard-Montpetit

## **INSTRUCTIONS GÉNÉRALES**

*En vertu des articles 82 et 110.4 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), le rapport annuel (RA) du conseil d'établissement dresse le bilan de ses activités en présentant notamment les décisions prises par le conseil en application de cette loi et les résultats obtenus au terme de ces activités.*

*Conformément à l'article 457.6 de la LIP, le ministre peut, par règlement, prévoir les renseignements que doit contenir le RA d'un conseil d'établissement ainsi que la forme de ce rapport. Les établissements visés doivent utiliser le présent gabarit.*

*En vertu de l'article 82 de la LIP, le conseil d'établissement transmet une copie de son RA au centre de services scolaire.*

### **Présentation à la population**

*Conformément à l'article 83 de la LIP, le conseil d'établissement informe annuellement les parents ainsi que la communauté que sert l'école des services qu'elle offre et leur rend compte de leur qualité. Il est suggéré de déposer le rapport annuel sur la page Web de l'établissement.*

### **Notes pour la rédaction**

*Les notes destinées à la personne responsable de la rédaction sont écrites en vert et en italique. Elles sont à supprimer au moment voulu. Les phrases débutant par un verbe à l'infinitif représentent des éléments prescrits dans le Règlement sur les renseignements que doit contenir le rapport annuel d'un conseil d'établissement.*

## MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE du conseil d'établissement

Bonsoir chers parents,

Mon nom est Mélanie Milette et j'ai occupé, pour une quatrième année, le poste de présidente du Conseil d'Établissement (CÉ) pour l'année 2022-2023. Nous avons connu une année plus dans la normalité, ou les contraintes liées à la pandémie de COVID-19 ont été quasi nulles. Toutefois tous se sont relevé les manches pour s'assurer que les élèves qui ont connu une éducation différente au courant des 3 dernières années soient pris en charge. De plus, les voyages ont pu recommencer à être planifiés, un premier à New York en avril 2023 et un second, prévu en Grèce en avril 2024. Nous avons fait le 1<sup>er</sup> et le dernier CÉ à la bibliothèque de l'école et les autres via la plateforme Team. Encore une fois, les membres du CÉ ont fait preuve d'engagement et ont complété leur rôle de manière impeccable.

Au courant des pages suivantes, je vous présente le récapitulatif de notre année, qui a été animé par l'accomplissement d'un seul objectif, celui de s'assurer que les élèves de l'école apprennent dans des conditions optimales.

Je le répète toutes les années, mais en tant que parent, il est rassurant de voir une équipe-école qui est motivée, qui prend le développement humain et académique des élèves à cœur. Et une fois de plus l'équipe de la direction a géré l'école, avec ses nombreux défis, de manière efficace et respectant les élèves.

Mélanie Milette

Présidente sortante du CÉ de l'école Édouard Montpetit

## **Table des matières**

<b>1. Présentation du conseil d'établissement .....</b>	<b>5</b>
<b>1.1 Liste des membres du conseil d'établissement.....</b>	<b>5</b>
<b>2. Bilan des activités du conseil d'établissement .....</b>	<b>5</b>
<b>2.1 Calendrier des séances du conseil d'établissement .....</b>	<b>5</b>
<b>2.2 Activités réalisées et décisions prises .....</b>	<b>6</b>



## 1. Présentation du conseil d'établissement

### 1.1 Liste des membres du conseil d'établissement

NOM	Titre
Mélanie Milette	Parent – Présidente du CÉ
Christine Borduas	Parent
Mélanie Charbonneau	Parent
Caroline Forcier	Parent – Repr. substitut au comité de parents
Iphigénie Ndiaye	Parent
Daphney Graham	Parent
Hayet Gharbi	Parent
Sadok Hosni	Parent
Tyna Phaneuf (démission)	Vice-Présidente du CÉ, Repr. au comité de parents
Émilie Laurin-Dansereau	Parent substitut
Rachid Youcef	Personnel scolaire
Jorges Ramirez-Henriquez	Personnel scolaire
David Rosso-Mercier	Personnel Scolaire
Vanessa Soulières	Personnel scolaire
Yves Plourde	Personnel scolaire
Kesner Junior Dimanche	Personnel scolaire
Anita Yense Mouafo	Élève
Louisa Batoméni	Élève
Catherine Whittaker	Membre de la communauté (Je Passe-Partout)

## 2. Bilan des activités du conseil d'établissement

### 2.1 Calendrier des séances du conseil d'établissement

Date	Type de séance
18 octobre 2022	Ordinaire (en présence)
1 <sup>er</sup> décembre 2022	Ordinaire (Via Team)
19 janvier 2023	Ordinaire (Via Team)
9 mars 2023	Ordinaire (Via Team)
13 avril 2023	Ordinaire (via Team)
25 mai 2023	Ordinaire (Via Team)
15 juin 2023	Ordinaire (en présence)

## 2.2 Activités réalisées et décisions prises

Sujets traités	Dates (Mois-année)	Actions réalisées (Ex. : adopté, approuvé, consultation effectuée, actualisation, etc.)	Commentaires (Précision, collaborateurs, ne s'applique pas, etc.)
<b>Pouvoirs généraux</b>			
Adoption du projet éducatif	15 juin 2023	Adopté	Les communications ont commencé en octobre, les travaux ont commencé en novembre.
Adoption du plan de lutte contre l'intimidation et la violence	15 juin 2023	Adopté	
Approbation des règles de régis interne	18 Octobre 2022	Adopté	
Approbation des contributions financières exigées 2023-24	15 juin 2023	Approbation	
Établissement des principes d'encadrement des coûts des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe 2023-24	15 juin 2023	Approbation	
Avis auprès de la direction d'établissement (pouvoir d'initiative) ou du centre de services scolaire	19 janvier 2023	Demande d'avis au CSSDM  Demande d'information au fournisseur de photos	Occupation des locaux par une école transitoire.  Représentation auprès du fournisseur de photos de finissants sur une situation en regard du droit de photos non-générés
Formation de comités (ex. : sous-comité sur un sujet en particulier)	13 avril 2023	Travaux en sous-comité	Critères de sélection des directions d'établissement
Consultation sur les critères de sélection de la direction	13 avril 2023	Adopté	
Consultation annuelle du PTRDI (Plan triennal de répartition et de destination des immeubles)	18 octobre 2022	Adopté	Notons que le CÉ se questionne sur le moment ou le bâtiment sera exclusivement à l'école
Adoption du calendrier scolaire	25 Mai 2023	Adopté	
<b>Pouvoirs liés aux services éducatifs</b>			
Approbation des modalités d'application du régime pédagogique	19 janvier 2023	Approbation	
Approbation de l'orientation générale en vue de l'enrichissement ou de l'adaptation des objectifs et contenus des programmes d'études	19 janvier 2023	Approbation	Programme Sport-etudes (SAPDÉ)
Approbation des conditions et modalités de l'intégration des activités ou contenus prescrits par le ministre (ex. : éducation à la sexualité)	19 janvier 2023	Approbation	
Approbation du temps alloué à chaque matière (grilles-matières)	19 Janvier 2023 et 13avril 2023	Adopté	
Approbation des activités éducatives nécessitant un changement (hors-horaire ou hors-école)	Tout au long de l'année	Approuvé	Une liste a la fin du présent rapport vous indique les sortis ayant été approuvé par le CÉ
Consultation du CSSDM pour la révision du PEVR (Plan Engagement Vers la Réussite)	Janvier 2023 Mai 2023	Consultation effectué	
<b>Pouvoirs liés aux services extrascolaires</b>			
Organisation des services extrascolaires (ex. : activités parascolaires)	1 <sup>er</sup> décembre 2023	Approuvé	Blocage (journées thématiques) et activités parascolaire
<b>Pouvoirs liés aux ressources financières et matérielles</b>			
Approbation concernant l'utilisation des locaux et immeubles mis à la disposition de l'établissement	18 octobre 2022	Approbation	
Sollicitation ou réception de sommes d'argent (fonds à destination spéciale)	15 juin 2023	Approuvé	
Adoption du budget annuel de l'établissement	15 juin 2023	Adopté	
<b>Autres activités réalisées (ex. : consultations, informations, projets spéciaux, etc.)</b>			
Voyage a New York (du 21 au 23 avril 2023)	Décembre 2022	Approuvé	Ce voyage s'adressais à tous les élèves de l'école
Voyage en Grèce ( du 1 <sup>er</sup> au 9 avril 2024)	Mars 2023	Approuvé	Ce voyage s'adressais a tous les élèves de l'école

### 2.3 Résultats obtenus

L'année scolaire 2022-2023, aura été une année quasi normale, cela a été bien après tant de mois ou tous ont dû s'adapter aux changements fréquents et parfois éprouvant. Le CÉ ses assuré de prendre les décisions en fonction que tous aient un milieu éducatif de qualité et stable.

Les élèves ont renoué avec les activités en parascolaire tel la cabane à sucre ou Arbraska. Et certain out eu la chance d'aller à New York afin visiter cette ville haute en histoire et en action. De plus, certain autres auront la chance d'aller en Grèce en avril 2024. Tout au Long de l'années les élèves de tous les secteurs ont eu droits à des activités éducatives, leur permettant d'acquérir des connaissances autrement (notamment en allant voir des pièces de théâtre, aller au biodôme, etc.). \* une liste sera mis en annexe afin d'indiquer toutes les sorties qui ont été approuvé par le CÉ

Nous avons communiqué avec le CSSDM, afin de voir quand l'école Édouard Montpetit pourrait occuper a nouveau tout ses locaux, puisque depuis 2012, notre école se veut un lieu transitoire pour les écoles primaires délocalisé à cause des travaux majeurs requis. Actuellement ses l'école Maisonneuve qui se trouve dans les locaux transitoires et compte tenu des retards dans les travaux, il est impossible pour les acteurs concernés de nous confirmer quand les travaux finiront et si nous pourrons occuper les locaux quand le tout sera compléter. Donc cela restera comme point de suivit pour le CÉ de l'année 2023-2024.

Pour terminer, je tiens à remercier tout le personnel de l'école, qui travail de prêt ou de loin avec les élèves, grâce à eux, ils sont dans un milieu sécuritaire et de qualité. Je veux aussi remercier les parents qui prenne le temps de s'impliquer dans les différents lieux où nous avons la chance d'intervenir et soutenir la démocratie scolaire. Ou ceux qui sont présent pour leurs jeunes afin les aider a maintenir la motivation et s'assurer de la réalisation de leurs objectifs. Sachez qu'il n'y a que tous ensemble que nous pourrons garder notre école forte, ou il fait bon venir apprendre et s'assurer qu'aucun élève n'est laissé pour compte.





**OBJET : SEANCE DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT**

Invitation à la séance régulière du conseil d'établissement de l'école Édouard-Montpetit en visioconférence TEAMS, le jeudi **25 mai 2023 à 19 heures**.

**Procès-verbal**

Étaient absents	Étaient présents
<b>Parents</b>	
Émilie Laurin-Dansereau (parent substitut) Daphney Graham Caroline Forcier	Christine Borduas Mélanie Milette Iphigénie Ndiaye Hayet Gharbi Sadok Hosni Mélanie Charbonneau
<b>Membres du personnel</b>	
Rachid Youcef	Kesner Junior Dimanche Jorge Ramirez-Henriquez Yves Plourde Vanessa Soulières David Rosso-Mercier
<b>Membres de la communauté</b>	
	Catherine Whittaker
<b>Élèves</b>	
Mamasene Mbenge (substitut) Louisa Batoméni	Anita Yense Mouafo

1. Accueil et ouverture de la rencontre; 19h02
2. Adoption de l'ordre du jour;

Proposé par Yves Plourde, appuyé par Sadok Hosni

3. Nomination d'un secrétaire d'assemblée;
  - M. Talbot et Mme Milette se propose adopté à l'unanimité.
4. Adoption du procès-verbal de la réunion du 13 avril -23;

Version corrigée proposé par Vanessa Soulière appuyé par David Rosso-Mercier

Travaux du conseil :

a. Calendrier scolaire 2023-2024

Présentation de la constitution du calendrier scolaire par la direction

- Pas de rentrée administrative
- Cycle de 9 jours (système 9+1)
- Journées pédagogiques
- AGA

Proposé par Mélanie Charbonneau, appuyé par Yves Plourde

b. Blocage horaire pour examen juin-23

Les membre du CÉ mentionnent, en prévision des prochaines années, qu'il est préférable d'organiser le bal le plus tard possible.

Document en PJ

Proposé par Yves Plourde, appuyé par David Rosso-Mercier

c. Rapport annuel du CÉ

Madame Millette indique que le document est en cour d'écriture et sera présenté au prochain CÉ

5. Points des élèves;

Suivi du projet de confection de la prochaine collection. Plusieurs élèves ont manifesté leur intérêt pour être des influenceurs. Une rencontre a été faite avec la Cie Raphael U pour donner une première impression sur les vêtements 8 mai.

6. Points des membres de la communauté;

a. Je Passe Partout

Bilan de Madame Whittaker en pièce jointe.

7. Comité des parents des écoles de Montréal;

8. Points de la direction :

a. Suivi projet éducatif

Présentation des travaux de l'équipe école par la direction. Document en PJ

9. Points des membres du personnel;

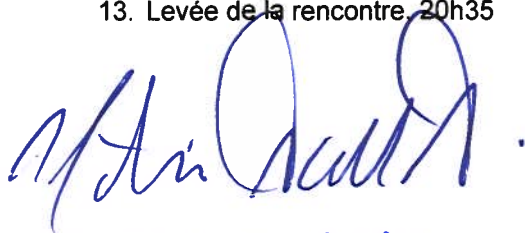
10. Points des parents;

11. Varia;

Retour sur les actions entreprises par la direction pour revoir le protocole de confinement à la suite des événements du 23 mai dernier (fausse alerte).

12. Prochain CÉ 15 juin 19h en présentiel à l'école;

13. Levée de la rencontre, 20h35



Mélanie Millette

ÉCOLE ÉDOUARD-MONTPETIT

juillet 2023					août 2023					septembre 2023				
Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven
03	04	05	06	07		08	09	10	11		04	05 <sup>7</sup>	06 <sup>8</sup>	07 <sup>9</sup>
10	11	12	13	14	07	08	09	10	11	11 <sup>1</sup>	12 <sup>2</sup>	13 <sup>3</sup>	14 <sup>4</sup>	15 <sup>5</sup>
17	18	19	20	21	14	15	16	17	18	18 <sup>6</sup>	19 <sup>7</sup>	20 <sup>8</sup>	21 <sup>9</sup>	22 <sup>10</sup>
24	25	26	27	28	21	22	23	24	25	25 <sup>1</sup>	26 <sup>2</sup>	27 <sup>3</sup>	28 <sup>4</sup>	* 29 <sup>5</sup>
29					28 <sup>1</sup>	29 <sup>2</sup>	30 <sup>3</sup>	31 <sup>4</sup>						

octobre 2023					novembre 2023					décembre 2023				
Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven
02 <sup>6</sup>	03 <sup>7</sup>	04 <sup>8</sup>	05 <sup>9</sup>	06 <sup>1</sup>			01 <sup>8</sup>	02 <sup>9</sup>	03 <sup>5</sup> »					01 <sup>5</sup>
09	10 <sup>2</sup>	11 <sup>3</sup>	12 <sup>4</sup>	13 <sup>5</sup>	06 <sup>1</sup>	07 <sup>2</sup>	08 <sup>3</sup>	09 <sup>4</sup>	10	04 <sup>1</sup>	05 <sup>2</sup>	06 <sup>3</sup>	07 <sup>4</sup>	08
16 <sup>6</sup>	17 <sup>7</sup>	18 <sup>8</sup>	19 <sup>9</sup>	20 <sup>5</sup>	13 <sup>6</sup>	14 <sup>7</sup>	15 <sup>8</sup>	16 <sup>9</sup>	17 <sup>5</sup>	11 <sup>6</sup>	12 <sup>7</sup>	13 <sup>8</sup>	14 <sup>9</sup>	15 <sup>6</sup>
23 <sup>1</sup>	24 <sup>2</sup>	25 <sup>3</sup>	26 <sup>4</sup>	27	20 <sup>1</sup>	21 <sup>2</sup>	22 <sup>3</sup>	23 <sup>4</sup>	24	18 <sup>1</sup>	19 <sup>2</sup>	20 <sup>3</sup>	21 <sup>4</sup>	22 <sup>5</sup>
30 <sup>6</sup>	31 <sup>7</sup>				27 <sup>6</sup>	28 <sup>7</sup>	29 <sup>8</sup>	30 <sup>9</sup>		25	26	27	28	29

janvier 2024					février 2024					mars 2024				
Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven
01	02	03	04	05				01 <sup>4</sup>	02 <sup>5</sup> »					01
08	09 <sup>7</sup>	10 <sup>8</sup>	11 <sup>9</sup>	12 <sup>9</sup>	05 <sup>6</sup>	06 <sup>7</sup>	07 <sup>8</sup>	08 <sup>9</sup>	09	04	05	06	07	08
15 <sup>1</sup>	16 <sup>2</sup>	17 <sup>3</sup>	18 <sup>4</sup>	19 <sup>5</sup>	12 <sup>1</sup>	13 <sup>2</sup>	14 <sup>3</sup>	15 <sup>4</sup>	16 <sup>5</sup>	11	12 <sup>7</sup>	13 <sup>8</sup>	14 <sup>6</sup>	15 <sup>9</sup>
22 <sup>6</sup>	23 <sup>7</sup>	24 <sup>8</sup>	25 <sup>9</sup>	26	19 <sup>6</sup>	20 <sup>7</sup>	21 <sup>8</sup>	22 <sup>9</sup>	23	18 <sup>1</sup>	19 <sup>2</sup>	20 <sup>3</sup>	21 <sup>4</sup>	22 <sup>5</sup>
29 <sup>1</sup>	30 <sup>2</sup>	31 <sup>3</sup>			26 <sup>1</sup>	27 <sup>2</sup>	28 <sup>3</sup>	29 <sup>4</sup>		25 <sup>6</sup>	26 <sup>7</sup>	27 <sup>8</sup>	28 <sup>9</sup>	29

avril 2024					mai 2024					juin 2024				
Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven
01	02 <sup>2</sup>	03 <sup>3</sup>	04 <sup>4</sup>	05 <sup>5</sup>			01 <sup>3</sup>	02 <sup>4</sup>	03 <sup>5</sup>	03 <sup>6</sup>	04 <sup>7</sup>	05 <sup>8</sup>	06 <sup>9</sup>	07
08 <sup>6</sup>	09 <sup>7</sup>	10 <sup>8</sup>	11 <sup>1</sup>	12 <sup>4</sup>	06 <sup>6</sup>	07 <sup>7</sup>	08 <sup>8</sup>	09 <sup>9</sup>	10	10 <sup>1</sup>	11 <sup>2</sup>	12 <sup>3</sup>	13 <sup>4</sup>	14 <sup>5</sup>
15 <sup>1</sup>	16 <sup>2</sup>	17 <sup>3</sup>	18	19	13 <sup>1</sup>	14 <sup>2</sup>	15 <sup>3</sup>	16 <sup>4</sup>	17 <sup>5</sup>	17 <sup>6</sup>	18 <sup>7</sup>	19 <sup>8</sup>	20 <sup>9</sup> »	21
22 <sup>6</sup>	23 <sup>7</sup>	24 <sup>8</sup>	25 <sup>9</sup>	26 <sup>5</sup>	20	21 <sup>7</sup>	22 <sup>8</sup>	23 <sup>9</sup>	24 <sup>6</sup>	24	25	26	27	28
29 <sup>1</sup>	30 <sup>2</sup>				27 <sup>1</sup>	28 <sup>2</sup>	29 <sup>3</sup>	30 <sup>4</sup>	31 <sup>5</sup>					

- ☐ Congé - jour férié
- Congé mobile pour les enseignants et pour les élèves
- RP Soirée d'information (21 sept)  
Réunion de parents (23 nov., 22 févr., 17 avril)
- △ Congé pour les élèves - travail pour les enseignants
- ▽ Semaine de relâche
- » Fin d'étape (3 novembre, 2 février, 20 juin)

AG Assemblée générale des parents (CE) - 21 septembre

\* 29 septembre: Déclaration officielle

( ) 101e jour pour les enseignants réguliers (26 janvier)

Annulation des cours - situation particulière (intempéries ou autres)	
- au 1er événement:	le 21 juin 2023 devient jour de classe.
- au 2e événement:	7 juin 2023.
- au 3e événement:	10 mai 2023.

Retour des enseignants:	23 août	200 jours de travail
Retour des élèves:	28 août	180 jours de classe

*M. A. Hill*  
*Melanie Hill*





CODE DE VIE 2023-2024			
	RÈGLES	MODALITÉS	CONSÉQUENCES
PONCTUALITÉ ET ASSIDUITÉ	1. Arriver à l'école à l'heure et être présent à tous les cours et aux examens inscrits à l'horaire.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Absence* signalée par un parent par téléphone ou un billet officiel (médecin, dentiste, etc.) au numéro (514) 596-4140;</li> <li>Après une absence : L'élève doit aller faire motiver son absence auprès d'une secrétaire à l'extérieur des heures de classe.</li> </ul>	Absences non motivées <ul style="list-style-type: none"> <li>Reprise du temps ou autres sanctions;</li> <li>Référence à un intervenant de l'école;</li> <li>Appel et/ou rencontre avec les parents;</li> <li>Suspension interne ou externe;</li> <li>Référence vers le YMCA ou une autre école;</li> <li>Toutes autres sanctions jugées appropriées par l'équipe de direction;</li> <li>Tout départ hâtif non motivé sera déclaré comme étant une absence non motivée;</li> <li>Un grand nombre de retards ou d'absences non-motivées est un caractère aggravant dans l'application de la conséquence.</li> </ul>
	2. Durant les cours, toute circulation dans l'école et tout départ hâtif doivent être autorisés par une personne responsable.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Permission de circuler (accompagnement);</li> <li>Un départ hâtif doit être autorisé <b>avant</b> la période par une éducatrice ou une secrétaire.</li> </ul>	Voir la politique des retards plus loin.
MATÉRIEL ET TRAVAUX	3. Faire tous les travaux exigés; les remettre à temps, bien présentés, propres et rédigés dans un français correct.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Utiliser son agenda;</li> <li>Organiser son temps et son travail;</li> <li>Prendre des notes et étudier;</li> <li>Être actif dans ses apprentissages;</li> <li>Organiser son casier.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rappels et avertissements;</li> <li>Risques d'échecs scolaires;</li> <li>Reprise du travail ou autres sanctions;</li> <li>Travail supplémentaire;</li> <li>En cas de perte, un nouvel agenda devra être acheté;</li> <li>Reprise du travail en journée pédagogique ou en retenues;</li> <li>Référence à un service de l'école.</li> </ul>
	4. Apporter tout le matériel requis pour les cours et les examens et avoir en tout temps son agenda.	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'agenda est un outil de planification, de travail et de communication entre l'élève, l'école et la maison.</li> </ul>	

#### ABSENCE EN RAISON D'UN VOYAGE D'AGRÉMENT OU D'UN VOYAGE PERSONNEL

Les absences en lien avec des voyages qui ne font pas partie des programmes scolaires de l'école sont des absences non motivées et entraînent des conséquences au niveau de l'évaluation et de la notation (voir les normes et modalités sur le site Internet de l'école).

**Un formulaire à compléter par les parents est disponible à la réception. Ce formulaire doit être remis avant le départ.**

*\*Veuillez noter que les enseignants n'ont pas l'obligation de fournir le travail, de faire reprendre le temps perdu ou de faire reprendre un examen que votre enfant aurait manqué.*

	RÈGLES	MODALITÉS	CONSÉQUENCES
CODE VESTIMENTAIRE	<p>5. Arriver à l'école en uniforme et le porter en tout temps même lors des examens ou des convocations en journée pédagogique.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le pantalon doit être porté à la taille;</li> <li>Le pantalon de type «leggings» n'est pas autorisé;</li> <li>Les vêtements ne doivent pas être troués;</li> <li>Aucun autre vêtement ou accessoire (casquette, foulard, tuque, capuchon, manches longues sous le polo, etc.) n'est permis.</li> </ul>	<p>La collection vendue chez Raphaël U correspond aux exigences du code vestimentaire de l'école.  <a href="https://raphaelu.ca">https://raphaelu.ca</a></p> <p>Haut (collection Raphaël U)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Polo à manches courtes ou longues, bourgogne ou marine identifiés au logo de l'école;</li> <li>Kangourou (hoodie) noir identifié au logo de l'école;</li> <li>Robe polo marine identifiée au logo de l'école;</li> </ul> <p>Bas (similaire ou identique)**</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Pantalon sport noir uni (ajusté et confort);</li> <li>Jupe 3 plis charbon;</li> <li>Pantalon urbain ou classique, beige ou charbon;</li> <li>Pantalon capri charbon;</li> <li>Bermuda classique charbon ou beige.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'élève s'expose à un renvoi à la maison en raison d'un uniforme non conforme à la collection de l'école.</li> <li>Il en est de même pour l'élève qui se présente à ses cours d'éducation physique sans son costume ou sans son maillot de bain.</li> </ul>

\*\* Le concept de similaire ou identique se définit par la couleur et le modèle. La couleur doit être unie (noir, charbon ou beige) sans signe distinctif (logo de marque, ligne, motif...)

Le port du costume pour les cours d'éducation physique au gymnase est obligatoire. Les vêtements appropriés sont : le t-shirt, le short ou le pantalon d'éducation physique et les souliers de course. Ces vêtements sont transportés dans un sac dédié (autre que le sac d'école). Le port du pantalon ou short cargo et short jeans n'est pas permis. Pour les cours donnés à la piscine, l'élève porte un maillot de bain décent. L'absence du costume d'éducation physique ou du maillot de bain entraîne une sanction selon le système d'encadrement de l'enseignant. Seul un billet médical permet l'exemption du cours d'éducation physique. **Prévoir un cadenas supplémentaire afin d'éviter les vols.**

Les chaussures fermées et les cheveux longs attachés sont obligatoires dans les laboratoires et les ateliers.

Il est possible de se procurer l'uniforme complet (ou en partie) usagé à la friperie de l'école.

Les parents qui seraient dans l'impossibilité de se procurer l'uniforme sont invités à communiquer avec la direction le plus rapidement possible.

	RÈGLES	MODALITÉS	CONSÉQUENCES
SÉCURITÉ	6. L'utilisation de planches à roulettes, de patins à roues alignées ou de trottinettes n'est permise qu'à l'extérieur de l'école.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aucune tolérance</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fouille;</li> <li>Possibilité de confiscation;</li> <li>Rencontre de suivi avec un éducateur;</li> <li>Rencontre avec les parents;</li> <li>Rencontre avec un policier</li> <li>Suspension;</li> <li>Expulsion de l'école.</li> </ul>
	7. La possession ou l'utilisation d'objets susceptibles de blesser quelqu'un est interdite.		
	8. Circuler calmement dans les corridors et éviter les cris.		
MILIEU DE VIE	9. Prendre soin de l'école, du matériel et des aires communes afin de favoriser l'ordre et la propreté.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Jeter les déchets à la poubelle;</li> <li>Ramasser et ranger son plateau de cafétéria;</li> <li>Obtempérer aux demandes des adultes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rencontre avec un intervenant;</li> <li>Retrait de la classe;</li> <li>Travaux communautaires;</li> <li>Nettoyage ou paiement des dommages;</li> <li>Gestes de réparation;</li> <li>Rencontre avec les parents;</li> <li>Rencontre avec un policier;</li> <li>Suspension;</li> <li>Expulsion de l'école.</li> </ul>
	10. L'élève doit être identifiable en tout temps dans l'école en avec sa carte étudiante.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Remettre sa carte étudiante aux intervenants qui en font la demande.</li> </ul>	
	11. Respecter les autres par l'utilisation d'un langage poli et d'une attitude courtoise.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aucune tolérance. Voir le protocole sur l'intimidation.</li> </ul>	
	12. L'intimidation, la cyberintimidation et le harcèlement sont interdits.		

L'intimidation, l'atteinte à l'intégrité et le harcèlement psychologique et à caractère sexuel peuvent se manifester de façon physique, verbale, ou numérique au sujet de la race, de la religion, de l'apparence, de l'orientation sexuelle, etc. Cela se produit quand on se moque de toi, qu'on te donne des surnoms, qu'on t'humilie, qu'on t'exclut, qu'on te menace avec l'intention de te faire du mal, en personne, sur le Web ou les réseaux sociaux, par texto, par téléphone, ou encore qu'on te frappe. Selon le Code criminel du Canada, toute forme d'intimidation est un acte qui contrevient à la loi. Les personnes reconnues coupables s'exposent à une condamnation. Dans le même ordre d'idée, tout travail ou propos présentant du contenu faisant l'apologie ou l'usage de violence, du racisme, du sexisme, de la discrimination religieuse, sexuelle ou d'orientation sexuelle ainsi que tout discours haineux est proscrit.

	RÈGLES	MODALITÉS	CONSÉQUENCES
CIGARETTE, DROGUE ET ALCOOL	13. Selon la loi québécoise sur le tabac, il est interdit de consommer des produits du tabac, du cannabis ou de vapoter sur le territoire de l'écoles et lors d'activités scolaires.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les fumeurs ou consommateurs sont invités à quitter le terrain de l'école;</li> <li>Inspecteurs du gouvernement et amendes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Vérification de contenu;</li> <li>Saisie;</li> <li>Référence à la direction et rencontre des parents;</li> <li>Rencontre avec les policiers;</li> <li>Suivi obligatoire avec intervenant;</li> <li>Protocole en toxicomanie;</li> <li>Suspension, possibilité de changement d'école;</li> <li>Accusations criminelles possibles.</li> </ul>
	14. Toute consommation ou possession de drogue ou de boisson alcoolisée ainsi que toute transaction illégale (paris, jeux, trocs, recel, etc.) dans l'école ou sur ses terrains est interdite.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aucune tolérance.</li> </ul>	
TECHNOLOGIE	15. L'utilisation des téléphones et leurs fonctions est limitée aux aires communes en dehors des heures de cours.	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'écoute de la musique et de vidéos se fait avec des écouteurs pour respecter les personnes autour de soi. La fonction haut-parleur ou l'utilisation de haut-parleurs avec ou sans fil est interdite;</li> <li>L'enseignant peut confisquer un cellulaire;</li> <li>L'enseignant peut permettre l'utilisation en classe à des fins pédagogiques.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Confiscation des appareils pour une durée pouvant atteindre 10 jours;</li> <li>Retour à la maison possible;</li> <li>Appareils remis aux parents en mains propres;</li> <li>Possibilité de changement d'école;</li> <li>Obligation de retrait du Web sur-le-champ;</li> <li>Rencontre avec le policier communautaire.</li> </ul>
	16. La prise de photos, de vidéos ainsi que leur publication sans autorisation sont interdites <sup>2</sup>		

## L'école n'est pas responsable des objets perdus ou volés.

2- Tout individu a droit au respect de sa vie privée et de sa réputation. Les médias sociaux tels que Facebook, YouTube, Instagram, Snapchat, etc. sont publics et révèlent des éléments de la vie privée des individus qui les utilisent. **Lorsque le contenu (texte, image, vidéo, etc.) divulgué ne respecte pas la vie privée ou nuit à la réputation de quelqu'un, celui ou celle qui l'a exposé peut être accusé d'atteinte à la vie privée ou de diffamation (le fait d'entacher la réputation d'une personne vis-à-vis des autres par des paroles, des écrits ou des gestes suscitant, par exemple, du mépris, du ridicule, de la haine ou encore de la moquerie). Les mêmes conséquences que celles prévues au protocole contre l'intimidation s'appliqueront. Le protocole est disponible en ligne.**

## Politique des retards et absences

**Nous valorisons la ponctualité et l'assiduité à l'école. Tous les élèves qui n'auront aucune absence et aucun retard pendant toute une étape pourront remporter une récompense.**

Deux retards seront tolérés par période de deux mois. Après, chaque retard entraînera une convocation en retenue. **Un retard, motivé ou non, demeure un retard** et est passible de sanction. Après un retard de 20 minutes ou plus, un élève ne peut intégrer son local de classe, il est déclaré absent et cette absence n'est pas motivée. Des règles plus strictes s'appliqueront lors des examens.

Les retards représentent une mauvaise habitude de vie qui risque de nuire à nos élèves qui seront bientôt les adultes de demain. Les sanctions pour les retards et les absences non-motivées représentent un temps de réflexion pour l'élève afin de trouver des moyens pour corriger la situation. Un élève qui maintient un grand nombre de retards ou d'absence malgré les avertissements ou les sanctions verra une intensification des interventions, car les nombreux retards et absences représentent un manque d'engagement et une déresponsabilisation.

### Retenues:

- L'élève ayant une retenue pour un retard ou une absence non motivée doit l'assumer au moment déterminé par l'intervenant, dès qu'il est convoqué.
- Au SAPDÉ, les retenues se font lors des journées pédagogiques. Cependant, à certains moments pendant l'année, il est possible que les retenues soient données en après-midi, ce qui occasionnera une absence dans la discipline.
- Si l'élève ne se présente pas à sa retenue, il sera retourné à la maison au prochain jour d'école après un appel aux parents. La retenue devra être faite afin de pouvoir revenir à l'école;
- Si l'élève ne se présente pas régulièrement à ses retenues dans les délais prescrits, le parent sera convoqué pour une rencontre avec l'éducatrice et/ou la direction et d'autres sanctions sont prévues;
- Pour motiver une absence, une pièce justificative (billet médical, convocation à la cour, etc.) peut être demandée pour des cas particuliers.
- Les absences non motivées seront analysées et des convocations pour des retenues lors des journées pédagogiques sont à prévoir. Les cas récurrents seront traités de façon personnalisée.
- Le personnel de l'école s'assure de communiquer à la maison par un appel personnel, un courriel ou encore un appel automatisé pour informer d'une absence d'un élève. Pour éviter de recevoir les appels, vous pouvez motiver l'absence de votre enfant en appelant à l'école au 514-596-4140 et en laissant le message sur la boîte vocale à n'importe quel moment.

Les retenues se déroulent tous les midis de 11 h 30 à 12 h et tous les soirs de 15 h 10 à 15 h 45 ainsi qu'aux journées pédagogiques.

## Alarme d'incendie

Le système d'alarme incendie n'est activé qu'en cas d'urgence. L'utilisation malveillante du système d'alarme incendie entraînera le dépôt d'une plainte criminelle contre l'élève responsable

De plus, l'élève et ses parents seront tenus responsables de frais et dommages causés par l'activation d'une fausse alarme incendie. **Les élèves fautifs devront rembourser les montants encourus.**

*La direction de l'école se réserve le droit de mettre en place des mesures spéciales pour rectifier une situation problématique. Si tel est le cas, les parents (via le conseil d'établissement) et les élèves en seront informés.*

### 1. Activités étudiantes

Participer aux activités étudiantes est un privilège. Un comportement inadéquat peut entraîner la perte temporaire ou permanente de ce privilège.

### 2. Agenda

L'élève doit en tout temps avoir son agenda contenant les messages des parents et des enseignants. Il doit remplacer son agenda, s'il est incomplet avec des pages arrachées, malpropres, contenant des messages haineux, des photos, des graffitis ou des dessins qui nuisent à son utilité première. L'agenda peut être consulté par un adulte en tout temps.

### 3. Bibliothèque (local 2003)

À la bibliothèque on peut emprunter différents livres, faire des travaux ou étudier. Le service de prêt se fait dès 7 h 45 à 15 h 45. Sur présentation de la carte étudiante, l'élève peut faire 4 emprunts pour une durée de 4 semaines. Un livre perdu devra être remboursé. Il est interdit de manger et de boire. Les sacs à dos et les boîtes à lunch ne sont pas admis.

### 4. Bicyclettes

Une zone munie de supports à vélo est aménagée à l'ouest de l'école, près de l'entrée des élèves. C'est le seul endroit où les bicyclettes peuvent être verrouillées.

### 5. Cadenas

L'école fournit gratuitement deux cadenas sécuritaires aux élèves. Ils doivent **obligatoirement** les utiliser. Le cadenas demeure la propriété de l'école et doit être retourné à la fin de l'année ou remboursé s'il est perdu. Il faut prévoir un cadenas supplémentaire pour les cours d'éducation physique.

### 6. Cafétéria

Notre école dispose d'une cafétéria. En vue d'assurer une saine alimentation aux élèves, le secteur des services alimentaires de la CSDM met en œuvre les mesures suivantes :

- Offre de repas sains et nutritifs tous les jours;
- Élaboration de menus équilibrés comportant selon les recommandations du Guide alimentaire canadien;
- Présence de légumes avec le mets principal;
- Offre d'aliments variés en vue de développer le goût et de faire découvrir de nouvelles saveurs;
- Absence d'aliments à faible valeur nutritive, incluant friture, confiseries, boissons gazeuses, chocolat, etc.

On peut y prendre une collation de 9 h 30 à 9 h 40.

À l'heure du dîner, les repas sont servis de 11 h à 11 h 30 et de 12 h 25 à 12 h 50 et il est possible d'utiliser la carte étudiante comme carte de paiement en suivant la procédure inscrite sur le Portail-Mozaiik dans la section *Service alimentaire - MA CAFÉTÉRIA*.

### 7. Café étudiant (local 2700J)

Le café étudiant est un lieu de détente où l'élève peut prendre un léger goûter et se désaltérer. Il est ouvert tous les midis. On y trouve également des fours à micro-ondes.

### 8. Cafétéria et café étudiant

La cafétéria et le café étudiant sont des services mis à la disposition de la clientèle. Chaque élève doit ramasser ses déchets. L'école ne permet pas aux élèves de commander de la nourriture et de se la faire livrer à l'école. L'élève qui ne se conforme pas aux règles peut se voir retirer le privilège de dîner à l'école.

### 9. Carte étudiante

La carte étudiante est un passeport pour l'élève. Il doit toujours l'avoir en sa possession et la montrer lorsqu'elle est demandée. L'élève doit s'identifier poliment et respectueusement à tout adulte de l'école qui lui en fait la demande, en présentant sa carte étudiante ou son agenda. En cas de perte ou de vol, il faut se procurer une nouvelle carte en se rendant au bureau du commis au budget. Un coût de remplacement sera exigé.

## **10. Casiers-vestiaires**

Chaque élève reçoit un casier pour le matériel scolaire et un autre pour ranger les vêtements. Inscrire le numéro du casier-vestiaire à l'agenda. Pour des raisons de sécurité, l'élève ne peut pas échanger son casier ni le partager. Puisque l'école n'est pas responsable des vols ou des pertes de matériel, l'élève ne doit pas ranger d'objets de valeur ou divulguer la combinaison de ses cadenas. Il est interdit de se trouver dans un vestiaire du gymnase sans avoir de cours. Le casier est un bien de l'école qui est prêté à l'élève; en tout temps, le personnel de l'école peut fouiller le casier en cas de doute sur son contenu.

## **11. Entrées et sorties**

Les élèves entrent et sortent par les portes situées du côté ouest de l'école. Les heures d'ouverture des portes sont de 7 h 30 à 8 h 40, 9 h 30 à 9 h 40 et de 12 h à 12 h 20 et de 13 h à 13 h 15. En dehors de ces heures, les élèves doivent entrer par le secrétariat.

L'entrée principale de l'administration est réservée au personnel et aux visiteurs. Lors des entrées du matin et du midi, l'élève demeure à la cantine jusqu'au son de la cloche.

## **12. Local d'informatique**

Ce local est accessible le midi selon l'horaire affiché à l'entrée. L'élève s'inscrit à la cafétéria, à l'heure de la récréation. En tout temps, les utilisateurs de ce service doivent utiliser le matériel avec respect et le garder en bon état. Tenter de percer les mécanismes de sécurité du système ou briser du matériel est un geste grave qui entraîne une perte d'accès au service et un remboursement des éléments brisés. L'élève est responsable du mot de passe qui lui est attribué. Évidemment, le code d'éthique de la CSDM et le système d'encadrement de l'école s'appliquent aussi aux laboratoires d'informatique.

## **13. Objets perdus**

Pour retrouver un objet perdu ou rapporter un objet trouvé, on s'adresse à un surveillant d'élèves.

## **14. Objets confisqués**

Un objet confisqué est déposé au bureau de la direction de secteur pour une durée déterminée par celle-ci (jusqu'à 10 jours). Des sanctions additionnelles s'ajouteront si l'élève refuse de remettre l'objet. Si l'objet doit être confisqué une 2<sup>e</sup> fois, l'élève pourrait récupérer son bien au dernier jour de classe de l'année scolaire.

## **15. Période du dîner**

Durant cette période, l'élève se rend à l'endroit où se déroule l'activité qu'il a choisie : la bibliothèque, le café étudiant, l'aire de jeux, les gymnases, le local d'informatique, etc. Il peut demeurer à la cafétéria. Toute nourriture doit être consommée à la cafétéria ou au café étudiant. L'élève qui ne se conforme pas aux règles peut se voir retirer le privilège de dîner à l'école.

## **16. Radio étudiante**

Certains de nos jeunes participent à des projets Radio. Ils travaillent leurs interventions orales durant les cours de français.

## **17. Récupération**

Les enseignants offrent des périodes de récupération aux élèves. Chaque enseignant informe ses élèves des moments de récupération. Celles-ci peuvent être obligatoires dans certains contextes.

## **18. Remboursement des frais de transport**

Pour avoir droit au remboursement de 70% des coûts de la Carte Opus, l'élève doit habiter à plus de 1,6 km de l'école et répondre à l'une des conditions suivantes :

- Vivre dans une famille bénéficiaire d'une allocation d'aide sociale;
- Demeurer dans une famille d'accueil ou un foyer de groupe;
- Ne pas être en libre choix.

Dans ce cas, l'élève peut se procurer le formulaire à compléter à la réception.

## **19. Réputation de l'école**

Tout comportement répréhensible, même à l'extérieur de l'école, peut entraîner une sanction. Il est obligatoire de respecter le voisinage et les citoyens qui occupent les espaces publics.

## **20. Retenue**

À la suite d'un manquement aux règles, l'élève peut être convoqué à une retenue. Celle-ci est inscrite à l'agenda. Ne pas se présenter à cette retenue entraîne d'autres conséquences.

## **21. Sacs et sacs à main**

Pour se rendre en classe, les élèves doivent transporter leur matériel scolaire dans leurs mains. Ils doivent laisser leur sac à main (sacoche) et leur sac à dos dans leur casier. Pour se rendre aux gymnases, les tenues d'éducation physique se transportent dans un sac dédié (autre que le sac d'école).

## **22. Sports**

Des activités sportives sont organisées le midi et à la fin des cours en après-midi. Les informations sont transmises par les enseignants d'éducation physique ou par des messages. Lors des activités, l'élève présente sa carte étudiante et doit avoir son costume d'éducation physique.

## **23. Vie étudiante (Local 2702R)**

Le technicien en loisirs, Sylvain Jodoin, offre aux élèves une variété d'activités stimulantes : conseil des élèves, activités de financement, comités reliés aux finissants et activités du midi et de fin de journée. Si tu as des idées, n'hésite pas à les partager.

## **24. Sanctions**

Le manquement au code de vie de l'école peut entraîner des interventions allant du simple avertissement jusqu'au changement d'école. À titre d'exemple, voici certains moyens utilisés : le rappel des règles de conduite, le texte de réflexion, la communication avec les parents, la rencontre avec l'enseignant, la retenue, la rencontre avec la direction, la réparation du dommage causé, le travail communautaire, la rencontre avec un professionnel, la feuille de route, le contrat, le plan d'intervention, le retrait de classe, la suspension à l'interne ou à l'externe, le changement d'école, etc.

## **25. Stationnement**

Les terrains de stationnement sont payants et réservés au personnel de l'école (visiteurs, voir no 27).

## **26. Terrain de l'école**

Le terrain de l'école est strictement réservé aux élèves inscrits pour l'année courante. Les amis ou les anciens élèves ne sont pas admis sur le terrain. Nous demandons à tous de respecter les endroits réservés aux écoles primaires.

## **27. Visiteurs**

Un visiteur doit d'abord prendre rendez-vous avant de se présenter à l'école. Il doit utiliser la porte de l'administration. Tous les visiteurs qui utilisent le stationnement de l'école doivent utiliser les places prévues pour eux et s'assurer de placer la vignette appropriée ou le reçu de paiement de l'horodateur à la vue, à l'intérieur du pare-brise. La vignette sera disponible à la réception de l'école.



## SAPDÉ – Éléments spécifiques

### Les récupérations

Les récupérations imposées par l'enseignant sont obligatoires. L'élève peut aussi demander une récupération à son enseignant s'il en ressent le besoin. Dans les deux cas, l'enseignant l'indique dans son agenda et l'élève s'assure que son professeur a signé.

### Les études

Selon son horaire, l'élève se rend aux salles d'études et s'assoit à la place qui lui est assignée. Au signal du début de l'étude, l'élève débute son travail en silence. Le numéro de place à l'étude est indiqué à l'horaire de l'après-midi de l'élève. Il doit en prendre connaissance.

L'étude se fait dans le calme et le silence, afin de permettre la concentration de tous. L'élève doit avoir ses livres, cahiers et effets scolaires afin de faire ses devoirs et étudier. Seule la lecture d'œuvres littéraires et scientifiques est permise. On peut dessiner uniquement dans le cahier de croquis (arts-études).

### Présences en après-midi

L'élève qui a des activités en après-midi à l'école doit absolument prévenir le secrétariat SAPDÉ s'il s'absente, et ce, avant de quitter l'école.

### Le maintien dans le programme

Le maintien de l'élève dans le programme SAPDÉ est réévalué à chaque étape. Pour demeurer inscrit, il faut répondre aux trois critères suivants : la réussite scolaire, le comportement et le maintien d'un niveau élevé dans sa discipline. À la suite de l'exclusion du programme, l'élève est redirigé vers son école de quartier.

*Signature*

Hebnerie null





## NOTRE MISSION

Je Passe Partout a pour mission de favoriser la réussite et prévenir le décrochage scolaire des jeunes en difficultés, et ce, dans un contexte de partenariat avec les parents, l'école et le milieu communautaire.



## NOS PROGRAMMES

### Soutien scolaire

Le service de soutien scolaire est un service offert à l'école. Il vise à développer la motivation et l'autonomie des élèves et à les soutenir au niveau de leur organisation et de leur socialisation à travers leurs travaux scolaires et diverses activités pédagogiques.

### Intervention familiale

Le service d'intervention familiale est un service d'accompagnement hebdomadaire à domicile qui vise à renforcer le rôle des parents à l'égard du cheminement scolaire de leurs enfants et soutenir l'acquisition de leur autonomie.



## L'ÉQUIPE D'ÉDOUARD-MONTPETIT



Cette année, l'équipe d'Édouard-Montpetit était formée de Catherine Whittaker, coordonnatrice, Caroline Chartrand et Léo Brochier, intervenant.e.s. Tous les membres de l'équipe suivent un programme de formation structuré. Plus de 20 heures de formation sont offertes chaque année, en plus du soutien clinique continu assuré par des superviseur.e.s externes.

# NOS SERVICES EN CHIFFRES



**50**  
ateliers de  
soutien scolaire

**73**  
coups de pouce  
académiques

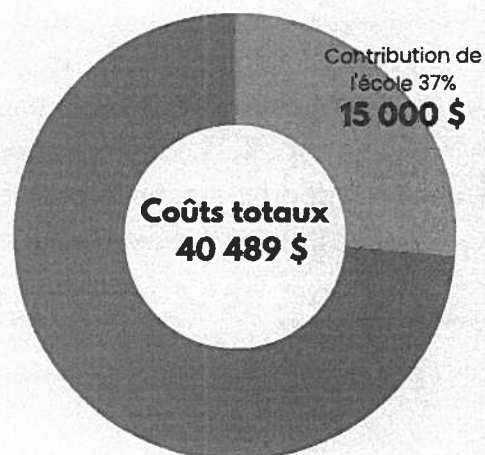


Niveau	Sec. 1	Sec. 2	TOTAL
Garçon	22	10	32
Fille	13	7	20
Nombre d'élèves	35	17	52

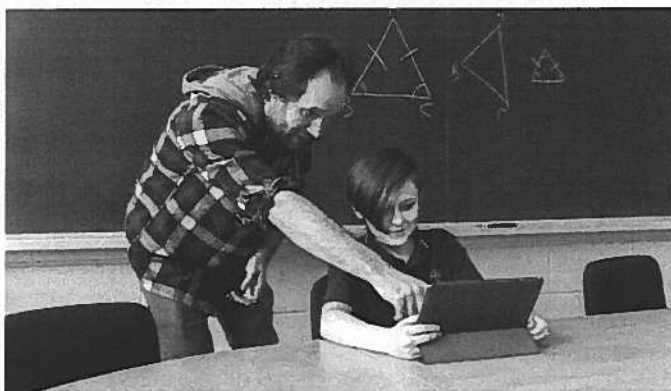


## COÛT DES SERVICES

Les partenaires financiers de Je Passe Partout jouent un rôle crucial dans l'offre et le développement de nos services qui sont offerts aux jeunes et aux familles. En effet, leur appui nous permet d'offrir nos services à un plus grand nombre de jeunes, et ce, à un coût abordable pour les écoles. Leur soutien nous permet également de consolider nos différents programmes et de développer de nouveaux projets.



## LE PROGRAMME NUMÉRIQUE



Le programme d'activités numériques consiste à utiliser les technologies numériques au service des apprentissages lors des interventions en soutien scolaire réalisées à l'école et au domicile des familles. Des formations sont également offertes aux parents. Sept (7) ateliers numériques ont été réalisés avec les élèves de l'école Édouard-Montpetit au cours de l'année.

# LES PROJETS PHARES DE L'ANNÉE



## La Fête de la lecture de Je Passe Partout



La Fête de la lecture est un événement littéraire jeunesse qui vise à favoriser l'éveil à la lecture et l'écriture auprès des jeunes de 0 à 17 ans et leur famille. L'événement permet aux participant(e)s de plonger dans l'univers de la littérature jeunesse, de prendre part à une variété d'activités et de choisir des livres gratuitement. En 2023, l'événement a eu lieu à l'école Baril et a rejoint plus de 450 participant.e.s.

## La philosophie pour enfants

La philosophie pour enfants encourage les jeunes à poser des questions profondes, à explorer des idées complexes, à développer leur pensée critique et à favoriser la bienveillance et le respect de la diversité. Plusieurs ateliers de philosophie pour enfants ont été réalisés dans le cadre des activités de Je Passe Partout. Les jeunes participants ont appris à écouter et à comprendre les idées des autres à travers divers exercices et la réalisation d'un balado, disponible sur nos différentes plateformes.

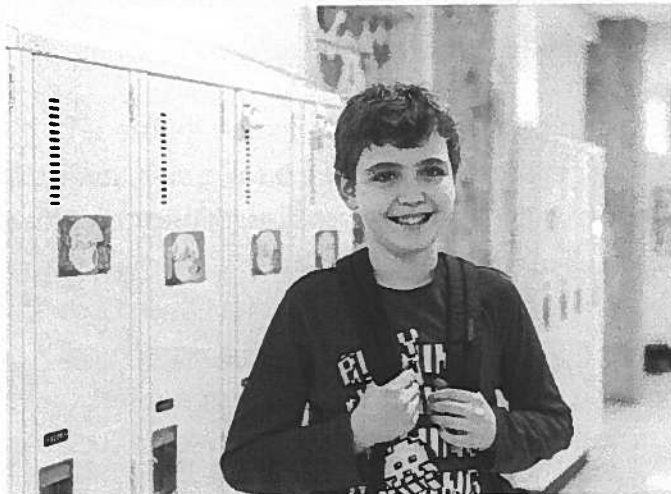


## La Brigade Intergénérationnelle



La Brigade intergénérationnelle s'adresse aux personnes de plus de 55 ans qui souhaitent s'impliquer dans leur communauté et avoir un impact auprès des jeunes. En participant au projet, ils peuvent transmettre aux élèves du primaire ou du secondaire leur savoir-faire et leur savoir-être dans une approche accueillante et bienveillante. Les membres de la Brigade sont un modèle positif pour les élèves et un levier de motivation dans leur parcours scolaire.

## L'Opération Sac à Dos



L'Opération Sac à Dos d'Hochelaga-Maisonneuve est organisée par Je Passe Partout, en partenariat avec le Regroupement Partage et plusieurs autres organismes du quartier. L'événement permet aux enfants de choisir un sac à dos, des fournitures scolaires ainsi qu'une boîte à lunch isolante. Les familles peuvent aussi se procurer des denrées alimentaires à coût modique. En 2022, plus de 300 enfants et 180 familles ont bénéficié de l'initiative.

## Des livres en visite

Des livres en visite est un programme qui s'adresse aux enfants de 3 à 5 ans et leurs parents. Il vise à soutenir les familles dans le développement global de l'enfant pour assurer le meilleur départ possible dans son cheminement scolaire. Trente-huit enfants ont été soutenus dans le cadre de ce programme cette année. De plus, un projet-pilote avec une dizaine d'élèves de maternelle 4 ans et 5 ans a été réalisé en collaboration avec une de nos écoles partenaires.



## L'IMPACT DE NOS SERVICES

**68 %**

des parents observent  
une plus grande  
motivation scolaire chez  
leurs enfants grâce aux  
services de JPP

**97 %**

des jeunes considèrent  
que les ateliers de JPP  
les aident dans leur  
cheminement scolaire

**88 %**

des parents considèrent  
que les services de JPP les  
outillent face au parcours  
scolaire de leur enfant

# TÉMOIGNAGES

## Parent

Mon fils est plus responsable et autonome car il se présente régulièrement aux ateliers par lui même. Les devoirs demeurent un défi, mais c'est mieux. Il est plus motivé. J'ai vu une amélioration avec ses devoirs.

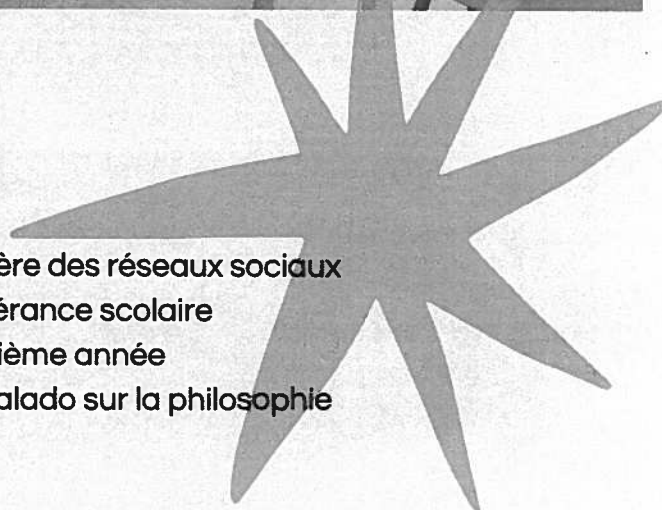
## Enseignant.e

Les services de Je Passe Partout ont un impact positif chez nos élèves : soutien scolaire, consolidation des acquis, etc.



## AUTRES RÉALISATIONS

- Ateliers de sensibilisation aux relations saines à l'ère des réseaux sociaux
- Diverses activités pour les Journées de la persévérance scolaire
- Projet de correspondance avec des élèves de sixième année
- Participation d'un élève à l'enregistrement d'un balado sur la philosophie



# PERSPECTIVES 2023-2024

La collaboration avec les enseignant.e.s et le personnel de l'école est efficace pour le référencement des élèves. Cela dit, nous remarquons que les services offerts sont parfois moins bien compris. Il serait bénéfique de clarifier la mission de Je Passe Partout et le rôle des intervenant.e.s afin que les attentes tant des élèves et leurs parents que de l'équipe-école concordent avec le travail que nous faisons avec les jeunes. Il serait pertinent de prévoir une rencontre d'information pour le personnel avant le début des services.

Dans le but d'offrir un service adapté aux besoins des élèves, nous aimerions avoir plus de moments de discussion avec les enseignant.e.s et autres intervenant.e.s de l'école. Nous pourrions prévoir, par exemple, des périodes d'échanges lors de certaines journées pédagogiques en cours d'année. Nous souhaitons favoriser le partage d'informations et faciliter les suivis quant à la participation des élèves.

L'équipe de Je Passe Partout aimerait être impliquée dans les activités de passage primaire-secondaire et d'accueil des nouveaux élèves. Nous travaillons directement auprès des élèves de première secondaire et nous souhaitons faciliter cette étape importante dans leur vie et favoriser l'établissement d'un lien positif avec l'organisme pour les futur.e.s participant.e.s.

